

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 2 février 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

**1 - Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 9 décembre 2005.

**2 – Point sur les travaux**

- *Chantier en cours :*

*Chapelle ND de la Clarté* : deux offres ont été faites pour les deux lots infructueux à savoir le lot couverture et le lot charpente.

Lot 1 – maçonnerie : LEFEVRE pour 32 674 € H.T. (Estimation : 44 410 € H.T.)

Lot 2 – couverture : HERIAU pour 181 286 € H.T. (Estimation : 179 890 € H.T.)

Lot 3 – charpente : PERRAULT pour 273 561 € H.T. (Estimation 232 040 € H.T.)

La commission d'appel d'offre se réunira prochainement afin de valider les propositions et le conseil municipal devra autoriser le maire à signer les marchés lors de la prochaine séance fixée au 23 février 2006.

*Vestiaires du Scaouët* : le planning est respecté et les murs du rez-de-chaussée sont montés.

L'entreprise BCM est enfin intervenue sur la toiture des salles du Scaouët.

Par ailleurs, il a été pris contact avec le bureau d'étude ETHIS de Lorient pour réaliser un diagnostic sur les problèmes d'humidité survenus dans les salles verte et bleue lors du tournoi en salle du 30 décembre 2005.

**3- Finances**

- *Débat d'orientation budgétaire.*

Monsieur le Maire précise en préambule que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la commune et que c'est à cette occasion que sont notamment définis les choix en matière d'investissement de stratégie financière. Cette étape importante permet également au conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Monsieur le Maire précise néanmoins que ce débat n'a aucun caractère décisionnel puis il donne la parole à Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances qui évoque l'évolution des principaux postes budgétaires, les marges de manœuvre possibles en terme d'épargne, de fiscalité et d'endettement et également le mode de financement des investissements.

Pour la fiscalité, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en rappelant qu'il n'y a eu que deux augmentations depuis 9 ans (l'évolution des bases a permis d'augmenter le produit de la fiscalité).

Concernant l'épargne, l'excédent net est en constante progression depuis 2000 et le poids de la dette (le remboursement des emprunts) diminue tous les ans.

Pour le budget assainissement, les rentrées financières liées à la participation pour raccordement à l'égout (PRE) ne sont pas négligeables ce qui autorise de nouvelles extensions tout en gardant pour objectif de limiter le recours à l'emprunt en sachant que les redevances sont insuffisantes à elles seules pour équilibrer le budget.

(les personnes intéressées pour avoir l'exposé présenté sous format informatique peuvent se rapprocher de Monsieur Bernard LE PALLEC).

- *Associations – Demande de subventions.*

Il est accordé une subvention de création de 150 € à l'association Loposcoal et 12 195 €, sous forme de deux acomptes à l'association de gestion du conservatoire de la carte postale.

- *Garanties d'emprunts – Pavillons locatifs La Villeneuve – Armorique Habitat.*

Le conseil municipal accorde sa garantie à l'emprunt de 880 500 € contracté par la SA. H.L.M. Armorique Habitat pour la construction de 11 pavillons locatifs (le démarrage des travaux est prévu dans les prochains mois).

- *Salle des fêtes du Scaouët – Tarif des gradins.*

Monsieur le Maire propose d'établir une tarification de 200 € pour l'utilisation des gradins de la salle du Scaouët et un débat s'engage alors sur l'opportunité d'instaurer ce tarif.

Il est proposé de surseoir à la décision et de demander à la commission des finances et la commission des sports & loisirs d'en discuter lors de la réunion consacrée à l'attribution des subventions aux associations et de faire des propositions.

#### **4- Administration générale**

- *Lotissement communal " les hauts de Kervaise" – Convention de maîtrise d'œuvre – Cabinet Géomètres Experts NICOLAS.*

Il est décidé de revoir cette question lors de la prochaine séance et de se faire préciser les prestations de cette convention de maîtrise d'œuvre, notamment la phase de réalisation du dossier de déclaration de loi sur l'eau.

- *Personnel communal.*

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le coefficient de l'indemnité spécifique de service versée aux techniciens territoriaux et aux contrôleurs de travaux.

- *Indemnités représentatives de logement.*

Le taux d'évolution de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2005 retenu par le conseil municipal est de 3,63 % parmi les trois propositions : + 4 %, + 3,63 % et +1,8 %.

- *Lecture des décisions du Maire.*

Monsieur le Maire rend compte de la signature d'une convention de location des gîtes de Pont-Augan avec le Pays Touristique de la Vallée du Blavet, décision prise dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

#### **5- Urbanisme et affaires foncières**

- *Vente d'un terrain communal – rue du Scaouët.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre un terrain sis rue du Scaouët à Monsieur Laurent PELLETIER pour un prix de 15 000 € auquel s'ajoutera le coût du déplacement de la canalisation d'eaux usées traversant le terrain, les frais de raccordement aux différents réseaux étant à la charge du demandeur.

## **5- Questions diverses**

Le conseil municipal accepte le principe d'une délibération générale fixant les conditions d'ouverture et de tarification du centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires pour l'année 2006.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Raymond LE DORTZ a légué par testament l'intégralité de ses biens à la commune : le conseil municipal accepte ce don et charge Monsieur le Maire de procéder aux généralités de règlement de cette succession.

Dans le cadre de l'étude sur les besoins de service à la population menée par le Pays de Pontivy Monsieur le Maire indique qu'une enquête sera proposée aux conseillers municipaux pour faire l'évaluation de ces besoins auprès d'une population préalablement déterminée.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE, adjoint chargé de l'environnement et du cadre de vie, rappelle au conseil municipal qu'une réunion est programmée le jeudi 9 février 2006 à 17 H 00 à la mairie de Locminé afin de présenter les enjeux et les préconisations du SAGE BLAVET : le conseil municipal devra émettre un avis sur les documents concernant le recensement des cours d'eau et des zones humides, le diagnostic et les préconisations qui seront applicables aux communes.

Dans le cadre du projet de l'extension du magasin Champion, extension refusée par deux fois par la Commission Départemental d'Equipement Commerciale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les porteurs du projet ont déposé un recours contre ces décisions auprès de la Commission Nationale d'Equipement Commercial. Le conseil municipal encourage Monsieur le Maire à accompagner les représentants de l'enseigne Champion dans cette démarche.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Franck GREGGI et Madame Alexandra LOAEC ont été recrutés sur les postes de gardiens du complexe sportif du Scaouët à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.